

Conférence de presse annuelle — 8. mars 2010, 10h30

Peter Gomez, président du Conseil d'administration

Remarque: seul le texte prononcé fait foi

Madame, Monsieur,

Je vous souhaite la bienvenue à l'occasion de la présentation du deuxième exercice financier de SIX Group. Je souhaiterais partager avec vous quelques réflexions sur le développement des marchés financiers en Suisse et en Europe, outre la rétrospective des événements de l'année écoulée et l'aperçu des défis stratégiques.

Nous revenons sur l'année écoulée qui a débuté dans la tourmente de la crise financière tout comme s'était achevée l'année 2008. La reprise des marchés financiers du printemps 2008 a heureusement contribué, après quelques mois, à élargir les perspectives que cette crise majeure toucherait à sa fin. Il est vrai que c'est une façon superficielle de voir les choses et de ne pas trop se faire d'illusions car nous n'avons pas encore surmonté cette crise financière.

Cet événement a fait la une du magazine britannique «The Economist», voici quelques semaines, qui évoquait le risque de voir se former une nouvelle bulle en raison des taux d'intérêt excessivement bas. Toujours selon le journal, le danger guetterait cette fois-ci les marchés en plein essor. La réglementation de la crise financière n'est donc nullement résolue. Je reviendrai plus longuement sur ce dernier point.

En ce qui concerne notre organisation, nous avons placé les deux premières années qui suivirent la fusion du 1^{er} janvier 2008 sous le signe de l'intégration et de la gestion de la crise. SIX Group, c'est la réponse de nos propriétaires, soit 160 banques et entreprises en majorité suisses du secteur financier, à une vague de fusions et d'acquisitions parmi des opérateurs de marché européens et américains. Les anciens propriétaires de SWX Group, SIS Group et Telekurs Group ont décidé en pleine connaissance de cause de s'engager sur une voie répondant spécifiquement aux besoins de la place financière suisse. Notre modèle est constitué de quatre grands secteurs d'activité: négoce, post trading, informations financières et trafic des paiements. Unique en son genre au niveau mondial. Il est perçu dans les branches comme une solution novatrice et durable.

La première phase d'intégration de SIX Group qui s'est déroulée de l'automne 2008 au printemps 2009 a été durement éprouvée par les répercussions de la crise financière. Notre organisation a toutefois réussi à passer cette épreuve haut la main. SIX Group a pu dans le courant de 2009, naviguer dans des eaux plus paisibles tout en gagnant du terrain à l'étranger et en continuant les travaux d'intégration internes.

Mais quels jalons avons-nous donc posés en 2009? Le Conseil d'administration de SIX Group a analysé et amélioré la stratégie sur la base des expériences faites lors de la crise financière en collaboration avec la Direction du groupe. Nous avons ainsi renforcé notre vision dont je peux vous citer le fond:

«SIX Group soutient la capacité d'innovation et l'efficacité de la place financière suisse et de ses opérateurs en tant que partenaire privilégié de ses clients dans les domaines du négoce des titres, de l'information financière et du trafic des paiements».

Les événements de l'année écoulée ont démontré que SIX Group a su tenir sa promesse. Nous prendrons à titre d'exemple la collaboration étroite avec la Banque Nationale Suisse, dans le cadre de la mise en œuvre réussie de sa politique monétaire et de sa contribution à la stratégie «place financière» adoptée par le Conseil fédéral en décembre dernier.

Notre vision repose sur quatre piliers: internationalisation, innovation, intégration et inspiration. Je vais vous donner quelques informations sur ces quatre «I».

En 2009, nous avons avancé à grand pas dans le domaine de l'internationalisation. Urs Rügsegger vous en dira davantage sur les principales phases de croissance en matière de clearing et de règlement dans d'autres pays, dans le domaine du trafic des paiements au Luxembourg et en Autriche et dans l'activité sur indices. Notre innovation tire avant tout profit du fait que SIX Group a réuni sous un même toit l'ensemble de la chaîne de valeur ajoutée de l'infrastructure de la place financière. Des services du secteur financier tels que la gestion des données des valeurs ou certains domaines du trafic des paiements qui n'appartiennent plus aux activités principales des banques suite à leur changement d'orientation, peuvent ainsi être repris. SIX Group serait en outre à même de proposer la logistique requise si l'impôt compensatoire devait être introduit. Intégrer les trois anciennes sociétés tout en optimisant les performances reste bien évidemment au centre de nos préoccupations. SIX Group en sa qualité d'employeur novateur qui incite ses collaborateurs à réaliser des performances de haut niveau peut y contribuer grandement.

Permettez-moi également de mentionner, qu'il y a un an, nous avons regroupé nos équipes chargées de la cotation, de la réglementation et de la surveillance des émetteurs ainsi que notre service de surveillance des marchés sous la houlette de SIX Exchange Regulation en les détachant du système boursier opérationnel. SIX Exchange Regulation m'informe directement en tant que président du Conseil d'administration de ses activités et jouit ainsi de la distance nécessaire des activités opérationnelles pour accomplir ses devoirs en matière de réglementation et de surveillance. Nous sommes persuadés que notre modèle d'autorégulation contribue à maintenir une surveillance pragmatique des activités des émetteurs et des participants au marché.

Du point de vue de la gestion d'entreprise, SIX Group affiche un bénéfice consolidé de 220,3 millions de francs, soit un résultat inférieur de 28% au niveau de 2008. Alors que nous avons presque atteint les chiffres de l'année précédente, malgré un environnement hostile à la partie opérationnelle, la perte de valeur des actifs de la Bourse d'instruments dérivés américaine (ISE) a noirci le résultat global satisfaisant à hauteur de 45,4 millions de francs. Notre partenaire de joint venture «Deutsche Börse» a été contraint de comptabiliser des coûts de dépréciation de 420 millions d'euros. Urs Rügsegger vous informera plus longuement des bonnes performances annuelles obtenues au regard de cet environnement de marché hostile.

SIX Group évolue dans un environnement où le cadre réglementaire joue un rôle prépondérant. Je souhaiterais vous faire part de mes réflexions à propos de la réglementation des marchés financiers. Dans les jours qui ont suivi la faillite de Lehman Brothers, un consensus mondial s'est formé sur l'idée que tout devrait être entrepris sur le front politique et réglementaire pour pouvoir éviter la probabilité d'un nouvel effondrement du système financier international. C'est toutefois ici que ce consensus prend également fin. Les débats à l'affiche du World Economic Forum de Davos de cette année nous ont montré, une fois de plus, que le diagnostic médical des banquiers rejoint celui des autorités de contrôle alors que leurs avis divergent malgré tout en ce qui concerne le choix de la médecine à appliquer. A cela s'ajoutent le fait que les idées des politiciens sont souvent plus radicales que les propositions de leurs autorités réglementaires.

Le problème réside dans le fait qu'il n'existe ni surveillance des marchés financiers, à l'échelle mondiale, avec des compétences globales en matière de réglementation, ni comité universel doté de compétences d'exécution. Les institutions ayant provoqué la crise financière sont en revanche encore actives dans le monde entier. Et pour ne citer que Dominique Strauss-Kahn, président du Fonds monétaire international (FMI), l'absence d'une autorité réglementaire globale menace, par conséquent, «l'arbitrage réglementaire». Les entreprises œuvrant sur le plan international favorisent les places avec une densité normative restreinte. A cette contradiction générale s'ajoute que la peur engendrée durant les semaines austères de septembre et octobre 2008 faiblit de jour en jour. Tant les politiciens que les autorités de contrôle réfléchissent d'abord aux conséquences de nouveaux règlements juridiques sur leurs places financières, vis-à-vis de la substance fiscale et de l'économie. L'on se trouve finalement au cœur d'une concurrence internationale accrue.

Le développement des lois et du cadre légal en Europe et en Suisse nous concerne plus directement que les questions internationales de la réglementation des banques. La révision de la directive MiFID qui aspire à une dérégulation du négoce des papiers-valeurs est à l'ordre du jour en Europe. Le règlement actuel n'a pas réussi à créer un environnement dans lequel les sociétés sont sur un pied d'égalité, bien au contraire! Au nom de la concurrence, des plateformes de négoce alternatives soumises à moins de charges que les bourses traditionnelles ont vu le jour. Elles «font leur beurre» de cette situation. La Banque centrale européenne prévoit d'installer une plate-forme centrale en matière de traitement, conservation et trafic des paiements qui pourrait entraîner la fuite de nos opérations suisses vers l'étranger.

Il est impératif que nous réagissions dans les deux cas, sous peine de nous retrouver isolés. Nous souhaitons nous impliquer activement via Eurex en faveur de la réduction des risques de contrepartie et de l'augmentation de la transparence sur les marchés.

Mais revenons à la Suisse: nous avons appris avec satisfaction que le Conseil fédéral avait, en date du 25 février 2010, clairement ouvert la voie à la mise en œuvre de la stratégie «place financière» approuvée en décembre de l'année dernière. Le refus à un échange automatique d'informations, l'application formelle de l'article 26 de l'OCDE dans le cadre des accords de double imposition ainsi que la réalisation d'un impôt compensatoire en prévision de la fameuse «Weissgeld-Strategie» servent de base, selon nous, à un développement équilibré de notre place financière. Des discussions sont actuellement en cours dans les hautes sphères de la politique suisse sur la problématique des établissements financiers d'importance systémique (Too big to fail). Les conditions uniques dont dispose SIX Group au niveau national lui permettront de proposer des solutions constructives en cas d'éventuelles décartellisations avec outsourcing telles que dans la gestion des données des valeurs, le trafic des paiements, le développement d'un éventuel impôt compensatoire ou en tant que contrepartie centrale sur le marché repo.

En ce qui concerne les affaires en cours aux Chambres fédérales, nous espérons que le Conseil national prendra rapidement une décision au sujet du droit de timbre de négoce tout comme le Conseil des Etats lors de sa dernière session d'hiver. L'approbation de cette motion par le Conseil national signifierait pour notre Bourse et la place financière suisse en général une dissipation du désavantage lié à l'emplacement.

Mais permettez-moi d'évoquer à nouveau le thème de l'inspiration avant de terminer. SIX Group dépend entièrement de la qualité et de la volonté de rendement de ses collaborateurs. Notre Direction est en outre hors du commun et nos collaborateurs hautement qualifiés. Je tiens à vous remercier vivement de votre performance remarquable en cette période de turbulences. Votre engagement me remplit d'optimisme pour l'année en cours.

Je vous remercie de votre attention et passe la parole à Urs Rügsegger qui va vous présenter en détail le résultat annuel ainsi que l'activité opérationnelle de SIX Group.